Région Sud Ouest, Matériel et Traction

303 LM 1/5

(1943)

Etude des conditions dans lesquelles

les jeunes gens astreints au STO pourraient

être utilisés au Service Matériel et Traction.

5

En principe, affecter du personnel, à des travaux qui ne peuvent être suspendus à tout instant, ne-devrait pas exiger un de les affecter sans délai aux travaux 1 et 2 ou de les porter à VB ou EX dans des circonstances de la nature en cause (2 instant).

5

× 7 Travaux de propreté principale de l'établissement,

× 5 ~~Entretien~~ Mise au point et entretien des abris de bombardement,

× 10 Nettoyage des locomotives,

× 8 Aide aux cantines et ateliers cuisines (mobt aux Ms de Tours)

× 6 Manutentions de combustible

× 7 Manutentions de bois (Mns aux Pens), Manutentions diverses

× 3 Aide aux ateliers collectifs

× 1 Aide aux travaux de relevage en cas de déraillements

× 2 Aide aux travaux de déblaiements en cas de bombardements

4 Aide sur la surveillance des bois (lit de remise en état)

---

200 AMT Orléans — p. Vitry
Orléans - les Aubais - Chaingy - Saran
Vierzy

200 AMT Tours — p - Tours
St-Pierre
Loudun
Poitiers

200 Ateliers de Tours — p - Tours et St Pierre y compris Fondeur, Sucré, Mn Général

200 AMT Bordeaux — p - Bordeaux - Pessac
Angoulême
Cestas
Bayonne
équipe de repiq

200 Ateliers Bordeaux — p Bordeaux y compris Mn Gl

DECISIONS DE LA CONFERENCE DU DIRECTEUR GENERAL
du 9 MARS 1943

5

M
T
V

2.373° - Service Obligatoire du travail

Il y a lieu pour M.T.V. de rechercher à nouveau les utilisations possibles de jeunes gens affectés au service obligatoire du travail, compte tenu de la formule mixte envisagée par le Secrétariat d'Etat.

A - Copie pour PB
Nous avons été questionnés par le Sce Central T
CARDON 15/3/43

Rel Vau
Conclusion à reprendre du Sce T

Maxigrammes — Journée du 12 11 1951

Imp. Cie Traction (4.29).

Sous-Stations	Anomalies constatées	Suite donnée
Quai de la Gare	Néant	
La Plaine		
Les Saugées (15000V)		
Les Saugées 550V		
Bellevue		
St Eroult		
Thionville		
Tivernon		
Saran		
Les Relais		
Cordy		
Le Bourg		

ANNULÉ

S.N.C.F.
REGION DU SUD-OUEST

Matériel & Traction

P

Suite à une transmission de la décision 2359 du 25-2-43 de M. le Directeur Général, j'ai renseigné M. le Directeur de la Région des cette affaire au cours de la réunion Hebdomadaire d'aujourd'hui.
Signé : Cardon
7-3-43

MAIN-D'OEUVRE

5

FICHE DE COMMUNICATION TELEPHONIQUE

Appelant : M. HEBERT — Date : 27-2-43

Appelé : M. CARDON — Heure : 18 h.

OBJET DE LA COMMUNICATION

1°) HVD est prête à nous aider pour obtenir recrutement MOE si nous avons des difficultés :
soit pour quantité
soit pour qualité

Réponse : Au 31-1-43, nous avions effectifs égaux à l'effectif maximum autorisé (et le CP = CP autorisé)
Donc actuellement pas de difficultés.
Cela pourrait venir si on applique Avis de Novembre 1942 qui enverrait 600 agents en Allemagne.

2°) On va constituer avec jeunes classes des "Unités de travail" analogues aux "Compagnies de travailleurs" du début de la guerre.
Cela pourrait faire masse de manoeuvres de quelques centaines d'hommes:
soit par exemple pour déblaiements et remises en état des établissements bombardés,
soit par exemple pour de gros chantiers de relevage.
M'en téléphonera dans la journée de lundi 1-3-43.

Urgent
M. BAROIS

Prière de m'en parler lundi matin 1-3-43
signé : CARDON
27-2-43.

Téléphoné M. HEBERT 1-3-43 - 19 h.

Je conseille (pour 2°) de placer ces unités de travail aux Aubrais, à Vierzon, à St-Pierre, à Bordeaux (ne s'agissant que de ZO), celles des Aubrais pouvant, le cas échéant, s'engager sur la Région parisienne. On ne les spécialiserait pas dans un Service,- un Service étant toutefois gérant et les répartissant, en cas de besoin, entre les 3. En dehors des besoins inopinés, on leur confierait un volant de travail (cultures de St-Sulpice d'Izon, triage de la Vicairerie, manutention colis de l'Exploitation, etc...). J'insiste pour ne pas spécialiser.
Nombre difficile à définir : dans des cas comme St-Pierre, Tours, on peut utiliser plusieurs centaines d'hommes.
Me renouvelle demande relative à 1° : je confirme ma réponse du 27-2-43.

signé : CARDON
1-3-43.

Original classé Effectif.
Cly Mufitari

C. F.

ON DU SUD-OUEST

Matériel et Traction

Entretien d' Angoulême

Réparation du MATÉRIEL "P. V. et Annexes G. V."

Véhicules réparés dans la semaine du ~~Vendredi~~ Samedi 10 au Vendredi 16. 8. 40 à 18 h.

(Relevé à adresser directement à la subdivision des Voitures et Wagons, où il devra parvenir le lundi matin, sans faute.)

55268. — 12-39. — Imp. Delmas, Bx.

CATÉGORIES DE VÉHICULES	R. y compris les wagons S Région Sud-Ouest	R. y compris les wagons S Autres régions	R. Wagons S (b)	R. E. V. 1	2	3	4	R. G.	R. I.	G. E.	Rev.	TOTAL y compris les wagons S	Wagons S (b)
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Couverts non étoilés K et Kz													
Couverts étoilés K et Kz													
Tombereaux T et U	3	7/4											
Plats ordinaires N, NT, NTz, L & R													
Plats à grande longueur RLy													
Fourgons P. V. M et MB													
Fourgons à bagages sans vigie E et Ed													
Wagons à messageries F, Fa, Fr													
Wagons écuries G													
Wagons à lait H													
Trucks découverts I													
Trucks couverts J													
Wagons de Service et du Service Voie													
Wagons appartenant à des particuliers		1											
Wagons des pays étrangers et divers		3											
Réservoirs Totaux	3	11/4											

(a) ayant donné lieu à réforme, pour réparation sur les voies d'un chantier spécialisé.

(b) le nombre de wagons [S] à indiquer dans cette colonne, est compris dans le chiffre global de la ou des colonnes précédentes.

Légende { **R** = toute réparation ne comportant pas l'application de la marque REV., mais ayant fait l'objet d'un relevé de réparations.
Rev = toute réparation comportant l'application de la marque REV., quelle que soit son importance.

Chantier de dépannage

a) Nombre de wagons réparés sur les voies de chantier de dépannage compris dans le détail ci-dessus. { parc commercial SNCF : 1 ; autre matériel : Néant

A Angoulême, le 17 août 1940.

Le Chef de l'Entretien,

S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

N° de N° 13169

E

Situation journalière du matériel réformé

I. — Fourgons à bagages sans vigie. Annexes GV et matériel P.V.

Entretien de Pau

Journée du 18 Février 1939

13

12.000 ex. in-f° carré bulle 90 gr. — Imp. L. Beheys, Paris. — Acf 17615 1-12.38

Catégories de matériel	Sur voies d'Ent. et sur voies prêtées à la fin de la journée précédente + les entrées de la journée			Sortie ce jour après réparation définitive ou provisoire			Réformés par l'Ent. pour d'autres établ^ts ou garages			En réparation c'est-à-dire restant réformés sur voies d'Ent. ou voies prêtées à la fin de la journée de travail			
	Sud-Ouest		Autres régions	Sud-Ouest		Autres régions	Sud-Ouest		Autres régions	Sud-Ouest		Autres régions 4-(7+10)	TOTAL col. (11+12+13)
1	P.O. 2	Midi 3	4	P.O. 5	Midi 6	7	P.O. 8	Midi 9	10	P.O. 2-(6+8) 11	Midi 3-(6+9) 12	13	14
Fourgons à bagages sans vigie													
Wagons à messageries													
Wagons écuries G													
Wagons à lait H													
Trucks découverts J													
Trucks couverts J													
Couverts non étoilés													
Couverts étoilés													
Tombereaux						1							
Plats ordinaires Réservoirs													
Plats de grande longueur													
Fourgons P. V.													
TOTAL						1							
Containers													
Matériel étranger à la France													
Wagons de particuliers													
Wagons de S^ce (Voie, Expl^on)													

Catégories de matériel	En attente de réparation — Réformés sur voies de gare — pour l'Entretien			Réformés sur voies de gare — par l'Entretien pour d'autres établ^ts ou garages			Garés à distance — pour l'Entretien			Garés à distance — pour les AT et IP			TOTAL			
	Sud-Ouest		Autres régions	Sud-Ouest		Autres régions	Sud-Ouest		Autres régions	Sud-Ouest		Autres régions	Sud-Ouest		Autres régions col. (17+20+23+26)	TOTAL col. (27+28+29)
1	P.O. 15	Midi 16	17	P.O. 18	Midi 19	20	P.O. 21	Midi 22	23	P.O. 24	Midi 25	26	P.O. col. (15+18+21+24) 27	Midi col. (16+19+22+25) 28	29	30
Fourgons à bagages sans vigie																
Wagons à messageries																
Wagons écuries G																
Wagons à lait H																
Trucks découverts J																
Trucks couverts J																
Couverts non étoilés																
Couverts étoilés																
Tombereaux					1	1								1	1	2
Plats ordinaires Réservoirs																
Plats de grande longueur																
Fourgons P. V.																
TOTAL					1	1								1	1	2
Containers																
Matériel étranger à la France																
Wagons de particuliers																
Wagons de S^ce (Voie, Expl^on)																

Catégories de matériel	TOTAL des immobilisés				En attente de radiation (Garages Z)				A la disposition de l'Exp^ion mais nécessitant l'intervention du Matériel Roulant (Garages "Y")				Amortis marqués AMT. V à dépecer				
	Sud-Ouest		Autres régions col. (13+29)	TOTAL col. (31+32+33)	Sud-Ouest		Autres régions	TOTAL col. (35+36+37)	Sud-Ouest		Autres régions	TOTAL col. (39+40+41)	Sud-Ouest		Autres régions	TOTAL col. (43+44+45)	
1	P.O. col. (11+27) 31	Midi col. (12+28) 32	33	34	P.O. 35	Midi 36	37	38	P.O. 39	Midi 40	41	42	P.O. 43	Midi 44	45	46	47
Fourgons à bagages sans vigie																	
Wagons à messageries																	
Wagons écuries G																	
Wagons à lait H																	
Trucks découverts J																	
Trucks couverts J																	
Couverts non étoilés																	
Couverts étoilés																	
Tombereaux	1	1	2														
Plats ordinaires Réservoirs																	
Plats de grande longueur																	
Fourgons P. V.																	
TOTAL	1	1	2														
Containers																	
Matériel étranger à la France																	
Wagons de particuliers																	
Wagons de S^ce (Voie, Expl^on)																	

Parc Commercial S. N. C. F.

Divers

Pau le 19 Février 1939

Le chef Visiteur

Cazij

5

II. — Matériel G. V.

Catégories de matériel		Sur voies d'Ent. et sur voies prêtées à la fin de la journée précédente + les entrées de la journée			Sortie ce jour après réparation définitive ou provisoire			Réformés par l'Ent. pour d'autres établ^ts ou garages			En réparation (c'est-à-dire restant réformés sur voies d'Ent. ou voies prêtées à la fin de la journée de travail)				En attente de réparation — Réformés sur voies de gare — pour l'Entretien			Réformés sur voies de gare — par l'Entretien pour d'autres établ^ts ou garages			Garés à distance — pour l'Entretien			Garés à distance — pour les AT et IP			TOTAL				TOTAL des immobilisés				En attente de radiation AMT				Radiés marqués AMT. V à dépecer					Catégories de matériel	
		Sud-Ouest			Sud-Ouest			Sud-Ouest			Sud-Ouest				Sud-Ouest			Sud-Ouest			Sud-Ouest			Sud-Ouest			Sud-Ouest				Sud-Ouest				Sud-Ouest				Sud-Ouest									
		P.O.	Midi	Autres régions	P.O.	Midi	Autres régions	P.O.	Midi	Autres régions	P.O. (2+5+8)	Midi (3+6+9)	Autres régions 4+7+10)	TOTAL col. (11+12+13)	P.O.	Midi	Autres régions	P.O.	Midi	Autres régions	P.O.	Midi	Autres régions	P.O.	Midi	Autres régions	P.O. col (15+18+21+24)	Midi col (16+19+22+25)	Autres régions col. (17+20+23+26)	TOTAL col. (27+28+29)	P.O. col. (11+27)	Midi col. (12+28)	Autres régions col. (13+29)	TOTAL col. (31+32+33)	P.O.	Midi	Autres régions	TOTAL col. (35+36+37)	P.O.	Midi	Autres régions	TOTAL col. (39+40+41)				
1		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43		
Voitures à bogies	Compartiments-Lits	métall.																																										métall.	Compartiments-Lits	Voitures à bogies
		autres.																																										autres		
	Couchettes	métall.																																										métall.	Couchettes	
	1re et 2e cl.	autres																																										autres	1re et 2e cl.	
	1e cl.	métall.																																										métall.	1e cl.	
		autres.																																										autres		
	2e cl.	métall.																																										métall.	2e cl.	
		autres																																										autres		
	Mixtes 1e et 2e cl.	métall.																																										métall.	Mixtes 1e et 2e cl.	
		autres																																										autres		
	Mixtes 2e et 3e cl.	métall.																																										métall.	Mixtes 2e et 3e cl.	
		autres																																										autres		
	Mixtes 1e, 2e et 3e cl.	métall.																																										métall.	Mixtes 1e, 2e et 3e cl.	
		autres																																										autres		
	Jumelées																																												**Jumelées**	
	1re, 2e cl. et mixtes 1re, 2e cl. avec partie fourgon	métall.																																										métall.	1re, 2e cl. et mixtes 1re, 2e cl. avec partie fourgon	
		autres																																										autres		
	3e cl. sans portières latérales	métall.																																										métall.	3e cl. sans portières latérales	
		autres																																										autres		
	3e cl. à portières latérales	métall.																																										métall.	3e cl. à portières latérales	
		autres																																										autres		
	3e cl. avec partie fourgon	métall.																																										métall.	3e cl. avec partie fourgon	
		autres																																										autres		
	TOTAL																																											TOTAL		
	Automotrices																																											Automotrices		
	Remorques																																											Remorques		
Voit^res à couloir avec toilette	2e classe																																											1re classe	2e classe	Voit^res à couloir avec toilette
	3e classe																																											2e classe		
	Mixtes, 1re, 2e cl.																																											Mixtes, 1re, 2e cl.		
	Compt^ts communs I/II-I/II/III																																											Compt^ts communs I/II-I/II/III		
	TOTAL																																											TOTAL		
Voitures sans couloir ni toilette	Banlieue																																											Banlieue		Voitures sans couloir ni toilette
	Autres																																											Autres		
	TOTAL																																											TOTAL		
Fourgons	à bogies	métall.																																										métall.	à bogies	Fourgons
		autres																																										autres		
	à essieux TO	métall																																										métall.	à essieux TL	
		autres																																										autres		
	à essieux MO																																											à essieux MO		
	à essieux Le TLe																																											à essieux Le TLe		
	TOTAL																																											TOTAL		
Autre matériel	Service																																											Service		Autre matériel
	Wagons-Poste																																											Wagons-Poste		
	Wagons-Lits																																											Wagons-Lits		
TOTAL GÉNÉRAL																																												TOTAL GÉNÉRAL		

Néant

5

		1 Aide aux travaux de déblaiement et de remise en état en cas de bombardement	2 Aide à la exploitation des bois	3 Mise au point et exécution des abris	4 Manutention des combustibles	5 Manutention de bois et divers	6 Aide aux cantons et à leurs ouvriers	7 Travaux du matériel agricole des établissements	8 Nettoyage des locomotives	9 Nettoyage des trains	10 Travaux d'atelier		11 Total	
Paris	Dépôt			5			5	10					20	50
	Eubehem					5		10			15		30	
Vichy	at dépt			10			5	25	10				50	
Nevers	Dépôt								5				5	20
	Eubehin					5		5			5		15	
St Amand	Eubehin		3			5		2			20		30	
Orléans	Dépôt			5				10	5				20	
Vierzon	Dépôt			5				10	5				20	35
	Eubet					2		2		3	8		15	
Montluçon	dépôt			5				10	5				20	
Tours	dépôt	5						10	5				20	130
	Atelier	10		10		30	25	25					100	
St Pierre	dépôt	5						10	5				20	110
	eubet			5		5		3			7		20	
	atel.	5		5		50		10					70	
Perigueux	dépôt							10					10	140
	atel.	10		10	5	50	10	45					130	
Limoges	dépôt			5				10	5				20	40
	eubet			5		2		10		3			20	
Brive	dépôt			5			5	10	5				25	30
	eubehin							5					5	
Cahors	dépôt							5	5				10	25
	eubet		4			3					8		15	
Bordeaux	dépôt			10				20	20				50	
	eubet			10		10		10			10		40	190
	atel	5		5		50	15	25					100	
Angoulême	dépôt			5				10	5				20	
Bayonne	dépôt							5	5				10	
Toulouse	dépôt			5			5	10	10				30	50
	eubet	4				13		3					20	
Bezier	dépôt			5				10	5				20	
Nastrome	dépôt			5				10	5				20	

		Aide au x travaux de déblaiement et de remise en état en cas de bombardement	Aide à la carbonisation des bois	Mise au point et entretien des abrig	Manutention des combustibles	Manutention de bois et diverses	Aide aux cantines et à leurs cuisines	Travaux de propreté générale des établissements	Nettoyage des locomotives	Nettoyage des trains	Travaux d'atelier	TOTAL	
PARIS	Dépôt			5			5	10				20	50
	Entretien					5		10			15	30	
VITRY	atelier de dépots			10			5	25	10			50	
JUVISY	dépôt								5			5	20
	entretien					5		5			5	15	
LES AUBRAIS	entretien		3			5		2			20	30	
ORLEANS	dépôt			5				10	5			20	
VIERZON	dépôt			5				10	5			20	35
	entretien					2		2		3	8	15	
MONTLUCON	dépôt			5				10	5			20	
TOURS	dépôt	5						10	5			20	120
	ateliers	10		10		30	25	25				100	
St-PIERRE	dépôt	5						10	5			20	110
	entretien			5		5		3			7	20	
	ateliers	5		5		50		10				70	
PERIGUEUX	dépôt							10				10	140
	ateliers	10		10	5	50	10	45				130	
LIMOGES	dépôt			5				10	5			20	40
	entretien			5		2		10		3		20	
BRIVE	dépôt			5			5	10	5			25	30
	entretien							5				5	
CAHDENAC	dépôt							5	5			10	25
	entretien		4			3					8	15	
BORDEAUX	dépôt			10				20	20			50	190
	entretien			10		10		10			10	40	
	ateliers	5		5		50	15	25				100	
ANGOULEME	dépôt			5				10	5			20	
BAYONNE	dépôt							5	5			10	
TOULOUSE	dépôt			5			5	10	10			30	50
	entretien	4				13		3				20	
BEZIERS	dépôt			5				10	5			20	
NARBONNE	dépôt			5				10	5			20	

		Aide au x travaux de déblaiement et de remise en état en cas de bombardement	Aide à la carbonisation des bois	Mise au point et entretien des abrig	Manutention des combustibles	Manutention de bois et diverses	Aide aux cantines et à leurs cuisines	Travaux de propreté générale des établissements	Nettoyage des locomotives	Nettoyage des trains	Travaux d'atelier	TOTAL	
PARIS	Dépôt			5			5	10				20	50
	Entretien					5		10			15	30	
VITRY	atelier de dépots			10			5	25	10			50	
JUVISY	dépôt								5			5	20
	entretien					5		5			5	15	
LES AUBRAIS	entretien		3			5		2			20	30	
ORLEANS	dépôt			5				10	5			20	
VIERZON	dépôt			5				10	5			20	35
	entretien					2		2		3	8	15	
MONTLUCON	dépôt			5				10	5			20	
TOURS	dépôt	5						10	5			20	120
	ateliers	10		10		30	25	25				100	
St-PIERRE	dépôt	5						10	5			20	110
	entretien			5		5		3			7	20	
	ateliers	5		5		50		10				70	
PERIGUEUX	dépôt							10				10	140
	ateliers	10		10	5	50	10	45				130	
LIMOGES	dépôt			5				10	5			20	40
	entretien			5		2		10		3		20	
BRIVE	dépôt			5			5	10	5			25	30
	entretien							5				5	
CAPDENAC	dépôt							5	5			10	25
	entretien		4			3					8	15	
BORDEAUX	dépôt			10				20	20			50	190
	entretien			10		10		10			10	40	
	ateliers	5		5		50	15	25				100	
ANGOULEME	dépôt			5				10	5			20	
BAYONNE	dépôt							5	5			10	
TOULOUSE	dépôt			5			5	10	10			30	50
	entretien	4				13		3				20	
BEZIERS	dépôt			5				10	5			20	
NARBONNE	dépôt			5				10	5			20	

		Aide au x travaux de déblaiement et de remise en état en cas de bombardement	Aide à la carbonisation des bois	Mise au point et entretien des abrig	Manutention des combustibles	Manutention de bois et diverses	Aide aux cantines et à leurs cuisines	Travaux de propreté générale des établissements	Nettoyage des locomotives	Nettoyage des trains	Travaux d'atelier	TOTAL	
PARIS	Dépôt			5			5	10					
	Entretien					5		10			15	20 30	50
VITRY	atelier												
	de dépots			10			5	25	10			50	
JUVISY	dépôt								5				
	entretien					5		5			5	5 15	20
LES AUBRAIS	entretien		3			5		2			20	30	
ORLEANS	dépôt			5				10	5			20	
VIERZON	dépôt							10	5			20	
	entretien			5		2		2		3	8	15	35
MONTLUCON	dépôt			5				10	5			20	
TOURS	dépôt	5						10	5			20	
	ateliers	10		10		30	25	25				100	120
St-PIERRE	Dépôt	5						10	5			20	
	entretien			5		5		3			7	20	
	ateliers	5		5		50		10				70	110
PERIGUEUX	dépôt							10				10	
	ateliers	10		10	5	50	10	45				130	140
LIMOGES	dépôt			5				10	5			20	
	entretien			5		2		10		3		20	40
BRIVE	dépôt			5			5	10	5			25	
	entretien							5				5	30
CAPDENAC	dépôt							5	5			10	
	entretien		4			3					8	15	25
BORDEAUX	dépôt			10				20	20			50	
	entretien			10		10		10			10	40	
	ateliers	5		5		50	15	25				100	190
ANGOULEME	dépôt			5				10	5			20	
BAYONNE	dépôt							5	5			10	
TOULOUSE	dépôt			5			5	10	10			30	
	entretien	4				13		3				20	50
BEZIERS	dépôt			5				10	5			20	
NARBONNE	dépôt			5				10	5			20	

MD.

S.N.C.F.

SERVICE CENTRAL
DU MATERIEL

N° 221 Tp

5 ex
TPES URGENT

PB

10 MAR 1943

PARIS, le 8 MARS 1943.

S.N.C.F.
RÉGION DU SUD-OUEST
10 MARS 1943
N° 2208
SECRETARIAT TRACTION

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
de la Région : EST,
NORD,
OUEST,
SUD-OUEST,
SUD-EST,

Il est vraisemblable qu'un certain nombre de jeunes gens astreints au Service obligatoire du travail seront mis à la disposition de la S.N.C.F.. Je vous prie d'examiner, dès maintenant, les emplois qui pourraient être prévus pour ces jeunes gens (travaux de nettoyage, de manutention, de service intérieur, éventuellement même après formation professionnelle accélérée travaux d'atelier, etc...).

Vous aurez à évaluer pour chaque établissement le nombre de jeunes gens qui pourraient être utilisés en précisant leur utilisation.

Je vous serais obligé de m'adresser pour le 26 Mars, le résultat de cette étude sous la forme du tableau ci-dessous, étant entendu que le nombre total de jeunes gens à utiliser par votre Service sera de l'ordre de 1.000.

Etablissements	Nature des travaux				
	Nettoyage	Manutention		Atelier	
Dépôt de X	5	10			
Entretien de Z	25				

LE DIRECTEUR,

PB2

MINUTE

PARIS le mv 13.3. mars 1943

MATERIEL ET TRACTION
EXPÉDIÉ LE 15
13 MARS 1943
SECRETARIAT

- D E F -

MISE A LA DISPOSITION
DE LA REGION D'UNITES DE
TRAVAIL

4 pièces jointes

Je vous adresse ci-joint copie de la lettre n°221 Tp du Service Central du Matériel du 10.3.43 relative à l'admission éventuelle de 1.000 jeunes gens astreints au service obligatoire du travail.

Je vous prie de m'indiquer ,pour le 20 Mars au plus tard le nombre par établissement de ces jeunes gens pouvant être utilisés ,en précisant les conditions de leur utilisation .

Ci-dessous l'indication des travaux auxquels ces jeunes gens paraissent à priori pouvoir être affectés :

1 - Aide aux travaux de relevage en cas de déraillements

2 - Aide aux travaux de déblaiements et de remise en état en cas de bombardements

3 - Aide aux cultures collectives

4 - Aide à la carbonisation des bois

5 - Mise au point et entretien des abris de bombardement

6 - Manutentions de combustibles

7 - Manutentions de bois (Magasin de St-Pierre) manutentions diverses .

8 - Aide aux cantines et à leurs cuisines (notamment aux Ateliers de Tours)

9 - Travaux de propreté générale de l'établissement

10 - Nettoyage des locomotives

En principe ,il y aurait intéret à les utiliser de préférence à des travaux pouvant être interrompus à tout instant de manière à pouvoir les dégager aisément en vue de les affecter sans délai,le cas échéant ,aux travaux repris en 1)et 2) ci-dessus ou de les passer à VB ou RX en cas de travaux de déblaiement après bombardement :

La répartition ci-après ne paraitrait pouvoir être adoptée en principe :

5

200 AMT Orléans	(pour VITRY ORLEANS.les AUBRAIS - CHAINGY - SARAN VIERZON
200 AMT Tours	(pour TOURS ST-PIERRE LOUDUN POITIERS
200 Ateliers de Tours	-pour TOURS et St-PIERRE y compris Fonderie ,Scierie, Magasin Général
200 AMT Bordeaux	(pour BORDEAUX - PESSAC ANGOULEME COUTRAS BAYONNE Equipe de ligne
200 Ateliers de Bordeaux	- pour BORDEAUX y compris Magasin Général

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction

Signé: CARDON

Si D et E estiment utile de consulter les Arrondissements ,ils decront se concerter pour le faire d'un commun accord

5

Utilisation de jeunes gens
ajournés au service obligatoire du travail

—

Renseignements fournis par les Divisions

—

N° 5

Etablissement	Aide aux travaux de relevage en cas de déraillement	Aide aux travaux de déblaiement et de remise en état en cas de bombardement	Aide aux cultures collectives	Aide à la carbonisation des bois	Mise au point et entretien des abris de bombardement	Manutention de combustibles
1e AMT						
Paris — Dépôt					5	
Paris — Entretien						
Vitry — Ateliers de Dépôt					10	
Juvisy — Dépôt						
Juvisy — Entretien						
Les Aubrais — Entretien				3		
Orléans — Dépôt					5	
Vierzon — Dépôt					5	
Vierzon — Entretien						
Bourges — Dépôt						
Châteauroux — Dépôt						
2e AMT						
Montluçon — Dépôt					5	
Ussel — Dépôt						
Eygurande — Dépôt						
3e AMT						
Tours — Dépôt		5				
Tours — Ateliers		10			10	5
St Pierre — Dépôt		5				
St Pierre — Entretien					5	
St Pierre — Ateliers		5			5	
Poitiers — Dépôt						
Poitiers — Entretien						
4e AMT						
Périgueux — Dépôt						
Périgueux — Ateliers		10			10	5
Limoges — Dépôt					5	
Puy Imbert — Entretien					5	
Brive — Dépôt					5	
Cahors — Dépôt						
Capdenac — Dépôt						
Capdenac — Entretien				4		

Manutentions de bois et manutentions diverses	Aide aux cantines et à leur cuisine	Travaux de propreté générale de l'établissement	Nettoyage des locomotives	Nettoyage des trains	Travaux d'atelier		Total.

Dépôts	
Paris	
Juvisy	
Brétigny	
Etampes	
Orleans	
Vierzon	
Chateauroux	
Argenton	
Tours	
St Pierre	
Poitiers	
Angoulême	
St Sulpice	
Limoges	
Brive	
Bordeaux-St Jean	
Morcenx	
Dax	
Bayonne	
Hendaye	
Puyôo	
Toulouse	
Foix	
La Tour de Carol	
Béziers	
Bedarieux	
Tournemire	
Séverac	
St Flour	
Villefranche	
Tarbes	
Pau	
Montréjeau	
Total :	

Récapitulation Générale

Traction Vapeur	
Traction Electrique	
Atelier de dépôts de VITRY	
Ensemble	

9h40

5

PB

urgent

Nombre d'unités de travail devant être affectés aux différents établissements de D.

(Suite à la lettre 2B2 du 13 mars 1943)

Dépôts	
At. de Dépôts de Vitry	50
Paris	20
Juvisy	5
Brétigny	"
Etampes	"
Dourdan	"
Orleans	20
Vierzon	20
Bourges	5
Chateauroux	5
Argenton	"
Total :	125
Montluçon	20
Ussel	~~5~~
Eygurande	~~2~~
Bort	"
Murat	"
Aurillac	"
Total :	27

3255 G. Vitry Lith. n.2 (1-43)

Dépôts	
Tours	20
St Pierre	20
Chateaudun	"
Le Blanc	
Poitiers	5
St Saviol	"
Loudun	"
Blois	"
Total:	45
Périgueux	10
Bergerac	"
Libos	"
St Sulpice	"
Limoges	10
Brive	20
Cahors	5
Capdenac	10
Total:	55
Bordeaux-Bastde / " - St Jean / " - St Louis	50
Coutras	5
Morcenx	"
Dax	"
Bayonne	10
Hendaye	"
Puyôo	"
Marmande	"
Agen	"
Mont-de-Marsan	"
Angoulême	10
Total:	75

Dépôts	
Toulouse	10
Montauban	5
Tessonnières	"
Castres	"
Carmaux	"
Castelnaudary	"
Foix	"
La Tour-de-Carol	"
Tarbes	"
Pau	"
Canfranc	"
Auch	"
Montréjeau	"
Total:	15
Béziers	20
Sète	"
Bédarieux	"
Tournemire	"
Séverac	"
Mende	"
St Flour	"
Narbonne	10
Carcassonne	"
Perpignan	"
Cerbère	"
Villefranche	"
Total:	30

Récapitulation

1er	Arrondisst	129
2e	do	27
3e	do	45
4e	do	55
5e	do	75
6e	do	15
7e	do	30
Totaux		372

(Je fais observer que I doivent être annulés. Remis en état de postes H.T.)

A / 19-3-43

Db

P B

5

Utilisation de jeunes gens astreints au service obligatoire du travail.

(Suite à lettre PB² du 13-3-43, et à notre envoi de ce jour concernant le nombre d'unités pouvant être absorbé pour D)

Liste des travaux pouvant être confiés à cette main d'œuvre dans les dépôts :

- Aménagement de locaux :
- Nivellement du sol
- Nettoyage de machines
- Démontage de pièces
- Tri de métaux pour la récupération
- Déblayage
- Déblaiements
- Nettoyage de l'atelier
- Courses
- Récupération du crin
- Enlèvement des scories
- Corvées diverses
- Répartition dans les équipes de levage et de lavage à partir de 1 ou 2 unités par équipe
- Cultures

Le Chef de la Division de la Traction

20-3-43

A Parodi

Vous aurez à m'adresser d'urgence une proposition N° de nomenclature I2.I54 pour ce changement de titre, ainsi que l'acceptation écrite de l'intéressé.

Retirer les autorisations de conduite à cet agent et les adresser directement au bureau du personnel.

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL & DE LA TRACTION

Copie pour P
152.00
155.7I

CB
19.3

Ateliers

Paris, le 19 mars 1943

Fa 100.48

VR.:PB2
du 13.3.43

PB2

Admission des jeunes gens astreints au service obligatoire du travail

Je vous adresse, ci-après la répartition par établissement et par postes d'utilisation des 400 jeunes gens à admettre dans les grands ateliers pour y effectuer le service obligatoire du travail

Etablissement	aide aux trav de déblaiement en cas de bombardement	mise au point et entretien des abris	manutention de combustibles	Manutention dans les ateliers	Manutention dans les magasins	aide aux cantines	trav. de propreté	totaux
TOURS	10	10	5	25	-	25	25 / 10	170
St-PIERRE	5	5		10	40			
PERIGUEUX	10	10	5	30	20	10	45	130
BORDEAUX	5	5	5	20	25	15	25	100

400

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ATELIERS

SOCIÉTÉ NATIONALE *des* CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région du Sud-Ouest

D. R.
Pl.

Paris, le 30 janvier 1940

S. O.

O

Aff.
Del.
Col.

VII

AVIS RÉGIONAL n° 3156

SÉRIE PERSONNEL N° 6

Applicable pendant la durée des hostilités

EXTENSION DES CAS DE RÉVOCATION DE PLEIN DROIT PRÉVUS A L'ARTICLE 55 DE LA CONVENTION COLLECTIVE.

M. le Ministre des Travaux Publics vient de décider, en application du Décret du 6 octobre 1939, que, dorénavant, les condamnations prononcées sans sursis :

— pour crime ou délit contre la sûreté de l'Etat;
— pour infraction au décret-loi du 24 juin 1939 concernant la répression de la distribution et de la circulation des tracts de provenance étrangère;
— pour infraction au décret-loi du 25 septembre 1939 portant dissolution des organisations communistes,

entraîneraient la **révocation de plein droit**, prévue à l'article 55 de la Convention Collective.

Le Directeur de l'Exploitation,

L. DUMAS.

14.650 ex. in-8° car. 6 bulle n° 92. — Hemmerlé, Petit et Cie, rue de Dantzick, Paris. 784-2-40.

Le 19 Mars 1943.

5

Monsieur le Chef du Service

Mise à la disposition de la Région d'unités de travail

(Suite à votre lettre PB² du 13.3.43.)

Je vous indique ci-dessous le nombre, par établissement des jeunes gens pouvant être utilisés et les conditions de leur utilisation:

Entreprises	Nettoyage des trans.	Manutention	Carbonisation	Travaux de propreté	atelier.	Total
Garid		5		10	15	35
Jouvin		5		5	5	15
Les Aubrais		5	3	2	20	30
Pierzon	3	2		2	8	15
Saint Pierre		5		3	7	15
Poitiers	2					2
Angoulême	2					2
Coutras		3		2		5
Bordeaux St Jean		5		5	10	20
Bordeaux la Bastide		5		3	7	15
Bordeaux Bastide						5
Guy Sulbert	3	2				15
Capdenac		3	4		8	15
Toulouse.		13	4	3		20
				Total Général		209

Le Chef de la Subdivision des Voitures et Wagons

Meugin

						Justifications de la colonne 4.
						Services Centraux. Fonctionnaires à la 1-11-36.
S/Inspecteur	1					
Contrôleur-Chef centraux	(1) 1					1 — non limité à l'éclairage
Contrôleur tech. Gral	(2)					
Contrôleur tech.	(3) 2					
Contrôleur tech. adjt.						

(1) Limité au contrôle éclairage.

(2) Limité au contrôle éclairage.

(3) un limité au contrôle éclairage.

Canal - Contrôleur SA - à la 1-8-36

	5	10					20
5		10			15		35 } 50
	5	25	10				50
			5				5
5		5			5		15 } 20
5		2			20		30
		10	5				20
		10	5				20
2		2		3	8		15 } 35
							5
							5
		10	5				20
							5
							2
		10	5				20
A 30 M. "	25	25					100 } 120
		10	5				20
5		3			7		15 } 110
A 10 M. 10		10					70
				2			5 } 7
		10					
A 30 M. 30	10	15					100
							130 } 140
		10	5				20
2		10		3			20
	5	10	5				25 } 30
		5					5
		5	5				10
3					8		15 } 25

5e AMT																
Bordeaux	Bordeaux Bastide, St Jean, St Louis — Dépôts				10					20	20					50
	Bordeaux Bastide, St Jean, La Bomle — Entretiens				10			10	5 5	5 3			10	10 7		40
	Ateliers	5			5		5	A. 20 M. 25 30	15	25	5					100
	Angoulême — Dépôt				5					10						20.
	Angoulême — Entretien											2				2
	Contras — Dépôt															5
	Contras — Entretien							3		2						5
	Bayonne — Dépôt									5	5					10
6e AMT																
	Toulouse — Dépôt				5				5	10	10					30 10
	Toulouse — Entretien			4				13		3						20.
	~~Montauban — Dépôt~~															~~5~~
7e AMT																
	Béziers — Dépôt				5					10	5					20
	Narbonne — Dépôt				5					10	5					20

MD.

S.N.C.F.

SERVICE CENTRAL
DU MATERIEL

N° 250 Tp

PARIS, le

S.N.C.F.
RÉGION DU SUD-OUEST
18 MARS 1943
N° 2880
SECRETARIAT-TRACTION

Monsieur le Chef du Service du Matériel
et de la Traction de la Région :
EST, NORD, OUEST, SUD-OUEST, SUD-EST,

Ma lettre 221 Tp du 10 Mars vous a demandé d'étudier la question de l'emploi dans nos établissements d'un certain nombre de jeunes gens du Service du travail obligatoire.

Je vous donne ci-après quelques compléments d'information à ce sujet :

1°) Un roulement d'alternance sera établi de façon que :

chaque jeune travailleur soit affecté pendant 15 jours à la S.N.C.F., puis pendant un mois à la garde des communications et ainsi de suite;

2°) L'effectif constamment présent dans nos établissements sera pour votre Région un peu inférieur à celui indiqué dans ma lettre précitée et de l'ordre de 800.

3°) La désignation des jeunes gens sera faite par le représentant départemental du Commissariat en accord avec les Chefs d'Arrondissement intéressés de la S.N.C.F. et le représentant départemental du S.G.C.

Afin de faciliter la solution des problèmes du ravitaillement et du logement, cette désignation portera, dans toute la mesure du possible, sur des jeunes gens résidant à proximité immédiate du lieu d'emploi par la S.N.C.F. et des postes de gardes de communication.

4°) Durant leur affectation à la S.N.C.F., les jeunes gens seront placés sous l'autorité de celle-ci et encadrés par ses soins, les cadres étant choisis parmi le personnel de la S.N.C.F. plus particulièrement qualifié pour la forma-tion des jeunes.

La S.N.C.F. assurera la surveillance médicale des jeunes gens suivant des modalités analogues à celles de ses agents mineurs.

Les jeunes gens seront admis au bénéfice des institutions de formation morale, intellectuelle, civique, physique et, s'il y a lieu, professionnelle que la S.N.C.F. a créées pour ses jeunes agents. Le programme de formation sera arrêté d'accord entre le Commissariat et la S.N.C.F.; la durée hebdomadaire de son application sera comprise entre 4 et 9 heures.

.....

5°) Il résulte de ce qui précède que ces jeunes gens devront être groupés en unités suffisamment importantes et qu'il convie par suite d'affecter ces unités à nos établissements importants Pour la même raison, votre étude devra être faite en liaison avec les autres Services Régionaux de manière à rassembler auta que possible dans les mêmes centres les contingents des trois services.

Je vous rappelle enfin, que vous devez m'adresser pour le 26 courant les premiers résultats de cette étude.

LE DIRECTEUR,

Message téléphoné

bo 19.3

5

19.3.43 à 17 h.40

M.PONCET à
M.CARDON

Je vous prie de vouloir bien m'adresser les renseignements demandés par ma lettre 221 TP du 10 mars pour le dimanche 21 mars au plus tard, une conférence devant avoir lieu à cesujet le lundi matin au Ministère des Communications .

Transmis

P

R. me donner l'affaire le 20.3.43 avant 11h

19.3.43

(1) lettre concernant le travail obligatoire - 1000 jeunes gens pourront être mis à la disposition du Sa M.T. affaire suivie par PB.

ART. 10.

M. 9. En dehors des gares, quand un train arrive sur une partie de voie double, il prend, sauf prescription contraire, la voie qui se présente à gauche, dans le sens de sa marche. RM. 9.

CHAPITRE III

Trains dans les gares.

ART. 11.

M. 10. Les signaux fixes couvrant les gares placées sur la voie unique sont normalement fermés. Ils ne doivent être ouverts, si rien ne s'y oppose par ailleurs, que pour permettre l'entrée de chaque train (Art. 14). RM. 10.

ART. 12.

M. 11. « Les gares qui n'ont pas de service, pendant la nuit, « sont considérées comme effacées pour tous les trains de « chaque sens.

15 Décembre 1937 — Rectificatif n° 1.
Page à coller dès réception sur la page 15 de l'Instruction n° 1 — Voie unique — M(4)
1936.74001-11.37

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Matériel & Traction

MT.SO.PB1

PARIS, le Mars 1943.

5

Monsieur le DIRECTEUR
du SERVICE CENTRAL du MATERIEL

MATERIEL ET TRACTION
EXPEDIE LE
20 MARS 1943
SECRETARIAT

VR: Tp 221 du
10-3-43.

1 pièce.

UTILISATION DE JEUNES GENS ASTREINTS AU SERVICE OBLIGATOIRE DU TRAVAIL -

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le relevé par établissement des jeunes gens astreints au service obligatoire du travail susceptibles d'être utilisés par notre Service.

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION.

Signé: CARDON

Monsieur le DIRECTEUR du SERVICE CENTRAL T
38, rue La Bruyère - PARIS.

Copie pour DEF (non mon [illegible])

·S·N·C·F·

Région du Sud-Ouest
Matériel & Traction

DOSSIER D'AGENT

demandé en communication au Bureau de l'Arrondissement d' Orléans
(1) des Ateliers d
Service demandeur: Personnel PB1 - Mme Gratallier

N° de Nre 12134

5000 Pig. 3f 15 1/8 carre bulle 564r Lithso (4002. 5-39)

NOM	PRÉNOMS	EMPLOI	ÉTABLISSEMENT
LANDEROIN	Oscar	ouvrier	entretien et travaux

Motif succinct de la demande: Mesure disciplinaire

Date 13-1-1943 Le Chef de Bureau;

(1) Rayer la mention inutile.

Monsieur le Chef de Bureau; Service

Ci-joint en communication le dossier demandé

Date:

Retour après usage du dossier désigné ci-dessus

Date Le Chef de Bureau;

		Aide aux travaux de déblaiement et de remise en état en cas de bombardement	Aide à la carbonisation des bois	Mise au point et entretien des abris	Manutention des combustibles	Manutention de bois et diverses	Aide aux cantines et à leurs cuisines	Travaux de propreté générale des établissements	Nettoyage des locomotives	Nettoyage des trains	Travaux d'atelier	TOTAL	
PARIS	Dépôt	-	-	5	-	-	5	10	-	-	-	20	50
	Entretien	-	-	-	-	5	-	10	-	-	15	30	
VITRY	Atelier de Dépôts	-	-	10	-	-	5	25	10	-	-	50	
JUVISY	Dépôt	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	5	20
	entretien	-	-	-	-	5	4	5	-	-	5	15	
LES AUBRAIS	entretien	-	3	-	-	5	-	2	-	-	20	30	
VIERZON	dépôt	-	-	5	-	-	-	10	5	-	-	20	35
	entretien	-	-	-	-	2	-	2	-	3	8	15	
ORLEANS	dépôt	-	-	5	-	-	-	10	5	-	-	20	
MONTLUCON	dépôt	-	-	5	-	-	-	10	5	-	-	20	
TOURS	dépôt	5	-	-	-	-	-	10	5	-	-	20	120
	ateliers	10	-	10	-	30	25	25	-	-	-	100	
St-PIERRE	dépôt	5	-	-	-	-	-	10	5	-	-	20	110
	entretien	-	-	5	-	5	-	3	-	-	7	20	
	ateliers	5	-	5	-	50	-	10	-	-	-	70	
PERIGUEUX	dépôt	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	10	140
	ateliers	10	-	10	5	50	10	45	-	-	-	130	
LIMOGES	dépôt	-	-	5	-	-	-	10	5	-	-	20	40
	entretien	-	-	5	-	2	-	10	-	3	-	20	
BRIVE	dépôt	-	-	5	-	-	5	10	5	-	-	25	30
	entretien	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	5	
CAPDENAC	dépôt	-	-	-	-	-	-	5	5	-	-	10	25
	entretien	-	4	-	-	3	-	-	-	-	8	15	
BORDEAUX	dépôt	-	-	10	-	-	-	20	20	-	-	50	190
	entretien	-	-	10	-	10	-	10	-	-	10	40	
	ateliers	5	-	5	-	50	15	25	-	-	-	100	
ANGOULEME	dépôt	-	-	5	-	-	-	10	5	-	-	20	
BAYONNE	dépôt	-	-	-	-	-	-	5	5	-	-	10	
TOULOUSE	dépôt	-	-	5	-	-	5	10	10	-	-	30	50
	entretien	4	-	-	-	13	-	3	-	-	-	20	
BEZIERS	dépôt	-	-	5	-	-	-	10	5	-	-	20	
NARBONNE	dépôt	-	-	5	-	-	-	10	5	-	-	20	

	Aide aux travaux de déblaiement et de remise en état en cas de bombardement	Aide à la carbonisation des bois	Mise au point et entretien des abrigs	Manutention des combustibles	Manutention de bois et diverses	Aide aux cantines et à leurs cuisines	Travaux de propreté générale des établissements	Nettoyage des locomotives	Nettoyage des trains	Travaux d'atelier	TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PARIS (Dépôt			5		5	5	10			15	20 } 50
PARIS (Entretien							10				30
VITRY (atelier			10			5	25	10			50
VITRY (de dépots								5		5	5 } 20
JUVISY (dépôt					5		5				15
JUVISY (entretien										20	30
LES AUBRAIS entretien		3			5		2				20
ORLEANS dépôt			5				10	5			20 } 35
VIERZON (dépôt			5			2	10	5		3	8	15
VIERZON (entretien							2				20
MONTLUCON dépôt			5				10	5			20 } 120
TOURS (dépôt	5		10			30	25				100
TOURS (ateliers	10						10	5		7	20 } 110
St-PIERRE (dépôt	5		5			5	3				20
St-PIERRE (entretien			5			50	10				70
St-PIERRE (ateliers	5										10 } 140
PERIGUEUX (dépôt							10				130
PERIGUEUX (ateliers	10		10	5	50	10	45				20 } 40
LIMOGES (dépôt			5				10	5		3	20
LIMOGES (entretien			5			2	10				25 } 30
BRIVE (dépôt							10	5			5
BRIVE (entretien			5			5	5				10 } 25
CAPDENAC (dépôt							5	5		8	15
CAPDENAC (entretien		4				3					50 } 190
BORDEAUX (dépôt							20	20		10	40
BORDEAUX (entretien			10			10	10				100
BORDEAUX (ateliers	5		10			50	25				
ANGOULEME (dépôt			5								20)
BAYONNE (dépôt							10	5			10
TOULOUSE (dépôt			5			5	5	5			30 } 50
TOULOUSE (entretien	4					13	10	10			20
BEZIERS (dépôt			5				3				20
NARBONNE (dépôt			5				10	5			20
							10	5			20
											1.000

Jeunes gens affectés au service obligatoire du travail.

—

Φ Mr Labat - 24-3-43

L'EX qui doit en recevoir 100 prévoit la répartition ci-après

100 region parisienne (Austerlitz, Paris-Ivry, Juvisy)
40 Bordeaux
30 Toulouse
15 Limoges
15 Lons

D'après ce qui a été le service central M, la SNCF devrait nourrir ces jeunes gens, au moins à midi.

M

29/2

S.N.C.F.

SERVICE CENTRAL
DU PERSONNEL

1ère Division

Réf. P.9120

Paris, le 25 mars 1943

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation
des Régions,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'une Convention relative à l'utilisation, par la S.N.C.F. et par le Service de la Garde des Communications, d'un certain nombre de jeunes gens soumis au service du travail obligatoire.

Vous recherchez actuellement, suivant les directives qui vous ont été données à ce sujet par M.M. les Directeurs des Services M, T, V, les centres dans lesquels ces jeunes gens devront être utilisés.

Vous voudrez bien adresser rapidement un exemplaire de la Convention susvisée aux Chefs d'Arrondissements intéressés en leur indiquant qu'ils vont être amenés prochainement à participer à la désignation de ceux de ces jeunes gens qui devront leur être affectés.

Cette désignation sera effectuée vraisemblablement par les délégués régionaux ou départementaux de l'ex-Commissariat au Chômage qui vont devenir les représentants au Commissariat au Travail obligatoire. Cette désignation sera faite tout d'abord en tenant compte de ce que les intéressés devront, si possible, être utilisés dans la localité même où habite leur famille. On prendra, d'autre part, de préférence des jeunes gens susceptibles de faire leur carrière au chemin de fer, c'est-à-dire des jeunes gens ayant présenté une demande d'admission à la S.N.C.F. antérieure au 15 mars 1943, les fils d'agents de chemin de fer (mais pas systématiquement) etc... On pourra prendre également les ouvriers ou employés des usines de la localité.

Les Chefs d'Arrondissements devront donc appeler l'attention sur les jeunes gens qui auraient, de toute façon, constitué des candidats sérieux pour le chemin de fer ; ils auront à se référer, en particulier, aux demandes d'emplois dont ils ont déjà été saisis.

Nous aurons, d'autre part, à fournir, en liaison avec la Garde des Communications, les éléments nécessaires pour constituer l'encadrement des jeunes gens du Service du travail obligatoire relativement à leur formation morale et physique. Il y a intérêt à ce que les mêmes cadres fonctionnent pendant la période où les jeunes gens seront utilisés à la S.N.C.F. et pendant celle où ils seront utilisés par la Garde des Communications.

Cet encadrement devra, pour notre part, être recherché principalement parmi les Attachés et ex-Attachés des groupes I à V ainsi que parmi certains éléments des centres d'apprentissage. Il semble qu'il suffise d'un agent des cadres pour 150 jeunes gens du Service du Travail obligatoire.

.....

Les moniteurs d'éducation physique de la S.N.C.F. devront, d'autre part, en principe, être chargés de la formation physique.

Je vous prie de m'adresser, le plus rapidement possible, la liste des établissements où vous comptez pouvoir occuper des jeunes gens du Service du Travail obligatoire en m'indiquant, pour chacun d'eux, le nombre de ceux qui pourront être occupés.

Vous voudrez bien, d'autre part, me rendre compte des difficultés qu'entraînerait l'application des dispositions ci-dessus.

LE DIRECTEUR,

Signé : BARTH

S.N.C.F. RÉGION DU SUD-OUEST
N° 2681
29 MARS 1943
SECRÉTARIAT-TRACTION

SERVICES ADMINISTRATIFS
Bureau du Personnel

Monsieur le Chef du Service
du MATERIEL et de la TRACTION.

Copie transmise. M. le Directeur a chargé M. BLONDEL, Ingénieur en Chef, Chef de la Division du Service Général au Service V.B., de suivre cette question en liaison avec les autres Services.

Paris, le 27 MAR 1943

Le Chef des Services Administratifs,

T

Attitude des hommes des forces alliées
R-Lib. 24-3-43

En raison des [illegible] qui s'y se en dans les ordres donnés par les F.M. C*, — pas trouvés en présence les uns aux les autres, — M. le Dr G. a pourquoi une R. que de regrets le F.-C. P. et ci-ci seront représentés les F.M. T. V

Des mots ont seront alors adressés pour mettre l'affaire au point.

24-3-43

Vu Mr Cawson
ne rien faire de plus
avant d'avoir reçu
les renseignements
R

MATERIAL
26 MAR. 1943
SERVICE

AOUT						
L	M	M	J	V	S	D
..	..	..	..	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
..	..	..	..	..	..	..

LUNDI 4 AOUT

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..	..

1941

216-149

☼ lev. 4 h. 29; couch. 19 h. 24; ○ le 7

Nommés à 16h — M Bartelonp →
Supreme Bas & ministres →

Bloc Gallia

Lundi 4 Août — S. Dominique

Jeunes gens affectés au service obligatoire du travail

5

Mr Bigot, consulté par Φ, estime que ces jeunes gens peuvent être utilisés indistinctement dans les 2 zones.

J'ai répercuté ce renseignement à Mrs Barois, Cuvron et Longueville.

Pr dossier

Transmis de mrs Barois avec la dernière lettre reçue en faveur du G.C.T

18.3.43

18-3-43

17h

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

N° de Nre 12200 Abt. de Jeunes gens de 20 à 23 ans

Fiche de communication téléphonique

Appelant : M. Dumas Date : 25.3.43

Appelé : M. Audry Heure : 16 h

Gaillac, Harvey — Acl 40.675 A i 2-4) (1) Etablissement, Arrondissement, Service.

OBJET DE LA COMMUNICATION

A une réu. P.C.P. qui a lieu à la Concorde, banlieue SNCF et organismes intéressés du Travail obligatoire, A. a exposé les 3 formules (et surtout VB et MO) sur lesquelles on est en commune opposition avec les syndicats intéressés. C'est aussi mon avis et à l'emploi même j'avais dit à M. Albert que ces effectifs devraient être pris à 3 exemples pour un seul dernier auquel ce qui les autres le poursuivent parceurs, 3 cas à bonnes ; ce doivent être VB, le plus facile utilisation de cette MOE — Cette idée n'a pas été retenue et il a fallu donner au P.C.P. mon refusé des 1000 allemands, la refaire, faire 3 vous mon autre, mais les d'autres sont possibles, et même vaudrait mieux le premier que j'avais proposé.

M. le Dr Audry admet que nous fournirons le premier sur le plan refusé. Il va donc rencontrer M. Bonnet p. centraliser sur l'affaire ; tous les cas dans concerts avec lui. Dans chaque centre où il y aura des Jeunes Gens, c'est à VB qui en les demandera quand on en aura l'emploi et les travaux qui en seront suivis.

M. le Dr Audry va donner des ordres à ses services intéressés du RG.

26-3-43

Signature : Gu Vari

assure 3

31/3 w

4

5

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R.C. Seine N° 276.448 B

RÉGION DU SUD-OUEST

Paris, le 19

1, Place Valhubert (13e Arr.) Téléph. GOB. 98-70

Dossier 43.

S.N.C.F. RÉGION DU SUD-OUEST 27 MARS 1943 SECRÉTARIAT-TRACTION

PB

LE DIRECTEUR
DE LA RÉGION DU SUD-OUEST

Conformément au vu
Reçu le 26 3 43

Messieurs les Chefs de Service VB, MT, MTV,

La S.N.C.F. vient de passer, le 17 mars, une Convention avec le Commissaire Général au Service du Travail Obligatoire pour l'utilisation d'un certain nombre de jeunes gens. Vous allez recevoir incessamment copie de la convention intervenue.

Par ailleurs, les Directeurs des Services Centraux MTV se sont déjà rapprochés de vous pour rechercher les utilisations à envisager dans les différents Services.

La convention du 17 mars comprenant un certain nombre de clauses d'application assez délicate et, d'autre part, le Service VB étant manifestement le Service dans lequel la majeure partie des jeunes gens sont susceptibles de trouver du travail, j'ai décidé que M. BLONDEL, Ingénieur en Chef, Chef de la Division du Service Général du Service VB, serait chargé, suivant mes directives et, le cas échéant, par délégation de ma part, de donner toutes instructions pour l'administration des jeunes gens qui seront mis à notre disposition.

Dans un but de simplification, j'envisage d'affecter dans tous les cas les jeunes gens au Service de la Voie qui les prendrait en compte et assurerait seul les contacts avec le Commissariat du Service du Travail Obligatoire.

....

50.000 ex. — Imp. Gaget, Paris — Act. 40224 1-1-40

gml 1.4

MINUTE

Paris, le avril 1943

PB

Monsieur BLONDEL
Chef de la Division du Service Général
Service de la Voie & du Bâtiment

EXPÉDIÉ LE
- 1 AVRIL 1943
SECRÉTARIAT

UTILISATION DE JEUNES GENS
ASTREINTS AU SERVICE
OBLIGATOIRE DU TRAVAIL

4 P.J { copie lettre 221 Tp du 10-3.43
— Pb du 20-3.43 et pelleau
— 250 Tp du 18.3.43

Je vous envoie ci-joint copie de la correspondance que nous avons échangée jusqu'à ce jour sur ce sujet avec le Service Central du Matériel.

La répartition que nous avons indiquée est une répartition possible parmi beaucoup d'autres. Elle peut être modifiée si besoin est.

Je vous demanderai de me tenir au courant de la façon dont vous comptez saisir les Chefs d'arrondissement afin que je puisse donner de mon coté des instructions en conséquence.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GENERAL,

Signé: DÉTIENNE

Reçu le 5/4/43.

DIRECTION GENERALE

Service du
Contrôle des Marchés

CM n° 1141

COMPTEURS A EAU

Prix au 1.9.1939 : . . . . . .

Arrêté n° 184 du 27.4.40 effet du 27.4.40 (Armement)	Majoration maximum sur prix nets de vente au 1.9.39	7 %
	(aucune majoration du prix de location des compteurs n'est autorisée).	
Arrêté n° 4039 du 18.8.42 B.O.S.P. du 21.8.42 (abroge l'arrêté du 27.4.40)	Majoration maximum sur prix de vente pratiqués au 1.9.39 par les fabricants des compteurs, pièces détachées et tarifs de réparations	33 %

PB

Utilisation de jeunes gens astreints au Service obligatoire du travail

LPj

Urgent

5

Mme Blondel
Chef de la Division du Service général - Service V.B

Je vous envoie ci-joint copie de la correspondance que nous avons échangée jusqu'à ce jour sur ce sujet avec le Service Central du Matériel

La répartition que nous avons indiquée est une répartition possible parmi beaucoup d'autres. Elle peut être modifiée si besoin est.

Je vous demanderai de me tenir au courant de la façon dont vous compteriez saisir les chefs d'arrondt ~~de façon~~ afin que je puisse donner de mon côté des instructions en conséquence.

Le Chef de la Div. de S. Gal

Pl

2 ex

Joindre copie
- de la lettre 221 Tp du 10 Mars
- notre réponse du 20 Mars avec lettre
- de la lettre 250 Tp du 18 Mars
(Mr - Déterminer réponse ou non avec ce)

Pl

91-3

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

Matériel & Traction

PBl.

PARIS, le [illegible] Mai 1943.

5

MINUTE

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION
à
Monsieur le CHEF du SERVICE
de la VOIE et des BATIMENTS.

EMBAUCHAGE D'AUXILIAIRES
DU SERVICE DU TRAVAIL
OBLIGATOIRE -

1 liste.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, la liste par localités des manoeuvres et ouvriers à recruter pour le Service du Matériel et de la Traction.

BUREAU DU PERSONNEL
EXPÉDIÉ LE
- 6 MAI 1943

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé : PESEZ

mv 6.5.

5

S N C F
REGION DU SUD-OUEST
MATERIEL & TRACTION

CONTINGENT S.T.O

REPARTITION PAR DEPARTEMENT et par localité

	Manoeuvres et chauffeurs	Ouvriers		Total
AILLIER	5 Montluçon	Montluçon	30	35
AUDE	15 Narbonne	Narbonne	20	35
AVEYRON	15 Séverac			15
CANTAL	10 Aurillac			10
CHARENTE	10 Angoulême			10
CHER	20 Vierzon			20
CORREZE	25 (15 Brive)10 Ussel	Brive 30 (Ussel 20 (	50	75
DORDOGNE	30 Périgueux	Périgueux	60	90
Hte GARONNE	20 Toulouse	Toulouse	30	50
GIRONDE	30 Bordeaux	Bordeaux B^de	60	90
HERAULT	25 Béziers	Béziers	30	55
INDRE	5 Chateauroux			5
INDRE & LOIRE	40 Tours	Tours	60	100
LOIR ET CHER	5 Blois			5
LOIRET	20 Orléans	Orléans	30	50
LOT	10 Capdenac	Capdenac	25	35
LOT ET GARONNE	5 Agen			5
BASSES PYRENEES	10 Pau			10
Htes PYRENEES	15 Tarbes	Tarbes	30	45
PYRENEES Orien.	10 Perpignan			10
SEINE ET S.& O	10 Paris	Vitry	50	60
TARN	10 Castres			10
TARN & GARONNE	5 Montauban			5
VIENNE	15 Poitiers			15
Hte VIENNE	20 Limoges	Limoges	30	50
	385		505	890